



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 11 octobre 2021

N°12 – D. 11.10.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

5.2. Evolution du RIFSEEP des personnels de catégorie C :

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, KELLOUAI Wanda, VAN DER BEEK Cornelis, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : **Membres représentés :** PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à Wanda KELLOUAI), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH), CORVAISIER Benedicte (donne procuration à FORESTIER Gérard), PUGEAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les mesures de mises en œuvre de la LPR et du protocole d'accord sur les rémunérations ;
Vu l'avis du comité technique du 14 septembre 2021,

Considérant l'autonomie laissée aux établissements sur les valeurs votées pour tenir compte des politiques d'harmonisation entre filières conduites par les établissements ;
Considérant la concertation au sein de la vice-présidence RH EPE pour l'adoption de montants et de principes identiques ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de revalorisation du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

- *Fonctions usuelles : passage à 270€ (+40 €) au lieu de 230€*
- *DCF, encadrement intermédiaire, sujétions, qualifications particulières : passage à 310 € (+20€) au lieu de 290€*
- *Prime des contractuels (60% des titulaires) : passage à 162€ (+24€)*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de revalorisation du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C à compter du 1er septembre 2021.

Publié le : 10/10/2021
Transmis au Rectorat le : 13/10/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.